



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **Demande d'autorisation environnementale déposée par la société RTE (Le Réseau de Transport d'Electricité) concernant l'opération de création d'un poste électrique (225 kV) sur la commune de Malvillers**

Par arrêté n° 70-2023-04-07-00007 du 7 avril 2023 est organisée durant 31 jours, du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 14 juin 2023 à 17h, une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale susvisée à laquelle sont annexés notamment un résumé non technique et les documents d'incidence du projet.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Malvillers - Place de l'église - 70120 Malvillers .

A cet effet, M. Eric KELLER, ingénieur conseil, a été désigné commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Besançon du 22 mars 2023.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Malvillers afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête.

Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Malvillers).

Les déplacements de tout usager dans les locaux de la mairie de Malvillers s'effectueront selon les principes généraux de gestion des flux de personnes et dans le respect des mesures dites « barrières » en vigueur lors de l'enquête publique. Tout usager souhaitant déposer une observation dans le registre d'enquête est tenu d'apporter son propre stylo.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Malvillers afin de recevoir les observations du public :

- le lundi 15 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 23 mai 2023 de 14h à 17h,
- le samedi 3 juin 2023 de 9h à 12h,
- le mercredi 7 juin 2023 de 9h à 12h,
- le mercredi 14 juin 2023 de 14h à 17h.

Toute information sur le dossier pourra être demandée par voie postale auprès de la société RTE (Le Réseau de Transport d'Electricité), M. Cyril GREGORY, responsable de concertation – Centre Développement Ingénierie Nancy – 8, rue de Versigny – TSA 30007 – 54608 Villers les

Nancy ; par téléphone et par mail (téléphone : 03.83.92.27.77 ; mail : cyril.gregory@rte-france.com) ou auprès du Préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État – 03.84.77.70.00).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet et le consulter à la préfecture.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Malvillers,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Malvillers - Place de l'église 70120 Malvillers) pour être annexées au registre d'enquête,
- sur le registre dématérialisé à tout moment du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 14 juin 2023 à 17h00 via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/4620> ou par mail à l'adresse : [enquete-publique-4620@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4620@registre-dematerialise.fr)

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr> – Rubriques : Actions de l'Etat – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Autres).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée) ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4620>

Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que de l'éventuel mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État), et en mairie de Malvillers pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale portant sur ce projet, est le Préfet de la Haute-Saône, qui prendra à l'issue de cette procédure un arrêté d'autorisation, ou le cas échéant, un arrêté de rejet, concernant ladite demande.

Fait à Vesoul, le 21 AVR. 2023

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de la citoyenneté, de  
l'immigration et des libertés publiques,



Fabrice VUILLAUME